

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

LETTRE D'INFORMATION

L a u s a n n e



LAUSANNE CONSTRUIT SON AVENIR

3 QUESTIONS À OLIVIER FRANÇAIS, DIRECTEUR DES TRAVAUX



A quoi sert la révision du plan directeur communal ?

Lausanne est une ville-centre et sa position au cœur de l'agglomération implique des bénéfices et des coûts. La révision du Plan directeur communal servira à déterminer nos objectifs stratégiques, notamment en matière de transport, de logement et d'équipements. L'approche des spécialistes est complétée et ac-

compagnée par des démarches participatives : le dialogue et les échanges avec les habitants permettent de trouver des solutions et des compromis.

Cette démarche de proximité fait partie de nos priorités pour l'élaboration du Plan directeur communal.

La mobilité représente un enjeu primordial. Quels sont les projets à ce niveau ?

Tout d'abord le métro M3, qui constitue une étape d'envergure pour l'avenir de la ville. Ensuite la gare, qui sera transformée afin d'accueillir le double de passagers d'ici 2030.

Il s'agit aussi d'améliorer les entrées autoroutières de la Blécherette et de la Maladière, sans oublier la restructuration de la route de Berne.

Tous ces projets garantiront une meilleure accessibilité aux usagers de la route et des transports publics.

LAUSANNE ET SON AVENIR

UN POINT SUR LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Une vocation olympique, une excellence culturelle et intellectuelle, une écologie de pointe, une économie florissante, un métro de renommée mondiale, une politique du logement exemplaire, une Métamorphose en cours... Lausanne a gagné ses galons de grande ville d'Europe, tout en assumant pleinement les contreparties.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Après des années de mutations accélérées, la Ville se donne les moyens de penser à son avenir. La révision du Plan directeur communal fait l'état des lieux de l'évolution urbaine, identifie les tendances fortes à l'horizon de 10 à 15 ans et détermine une stratégie d'ensemble où faire converger les divers domaines de l'action municipale.

La démarche aujourd'hui pleinement engagée a été lancée sur la base du crédit de 1,2 million de francs voté le 24 mai 2011 par le Conseil communal. Les mandats extérieurs sont attribués, les études sont lancées, les démarches de concertation progressent à grands pas.

Lausanne a mis en place des politiques anticipatrices prudentes qui produisent aujourd'hui leurs effets, ceci alors qu'elle conduit de grands projets moteurs. Ainsi, les réserves de développement constituées au fil du temps semblent suffisantes pour accueillir la croissance de 20'000 à 30'000 habitants prévues à l'horizon 2030 à Lausanne – sachant que l'essentiel du développement de l'agglomération Lausanne-Morges se fera sur d'autres communes. Une attention particulière est portée aux principaux secteurs de développement, dont notamment les sites stratégiques PALM et les sites identifiés par la politique lausannoise du logement. D'autre part, l'actualisation des priorités publiques permettra de garantir le renouvellement des équilibres urbains à moyen et long terme.

La révision du Plan directeur communal est conduite sous la responsabilité de la Municipalité, en concertation avec la commission consultative d'urbanisme et des transports. Des ateliers de travail impliquent l'ensemble des services communaux et les acteurs concernés. Une consultation publique est prévue mi 2014, pour une adoption par le Conseil communal et le Conseil d'Etat avant la fin de la législature.

Quel est le rôle de Lausanne dans l'agglomération ?

Ville centre, au bénéfice d'une visibilité et d'une attractivité accrues, Lausanne assure sa part de la croissance de la population et des emplois de l'agglomération.

Cela implique une mutation des transports et du bâti afin de permettre le développement de la ville dans un cadre harmonieux.

Les quartiers seront modernisés et mis en valeur, en offrant à leurs habitants un cadre de vie de qualité.

3 QUESTIONS À PATRICE BULLIARD, CHEF DU SERVICE D'URBANISME



UNE URBANISATION POUR L'AVENIR

Un Plan directeur a pour mission d'anticiper et d'orienter le développement de la ville. Il fixe des objectifs et émet des principes d'aménagement. Il définit aussi des mesures qui soutiennent le volet opérationnel du plan. D'ici 2030, l'agglomération lausannoise comptera 70'000 habitants supplémentaires et près de 45'000 emplois nouveaux. C'est dans ce contexte de croissance – différent de celui de 1996, date du dernier Plan directeur – que nous devons penser l'avenir de la Ville.

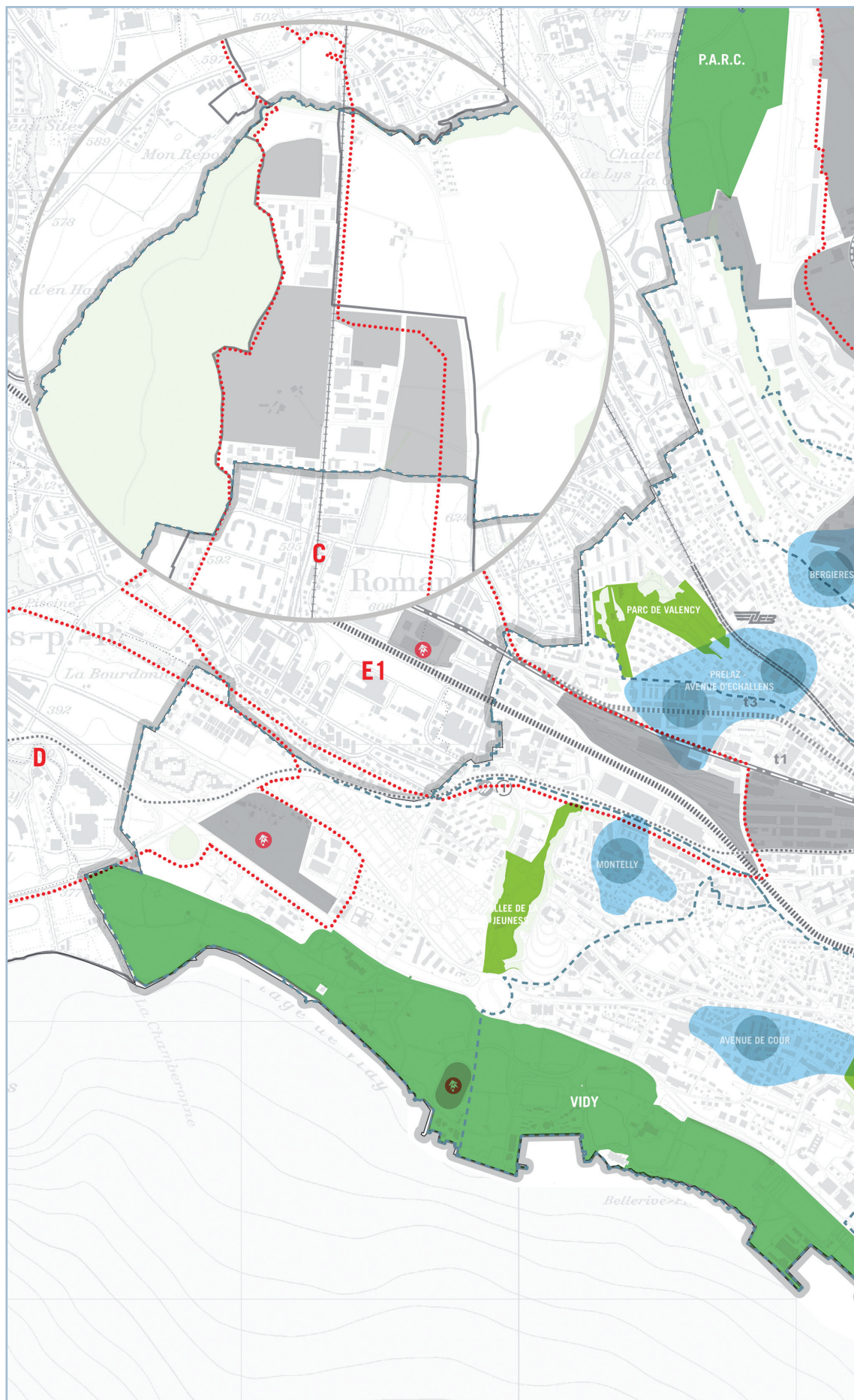
QUALITÉ DE VIE

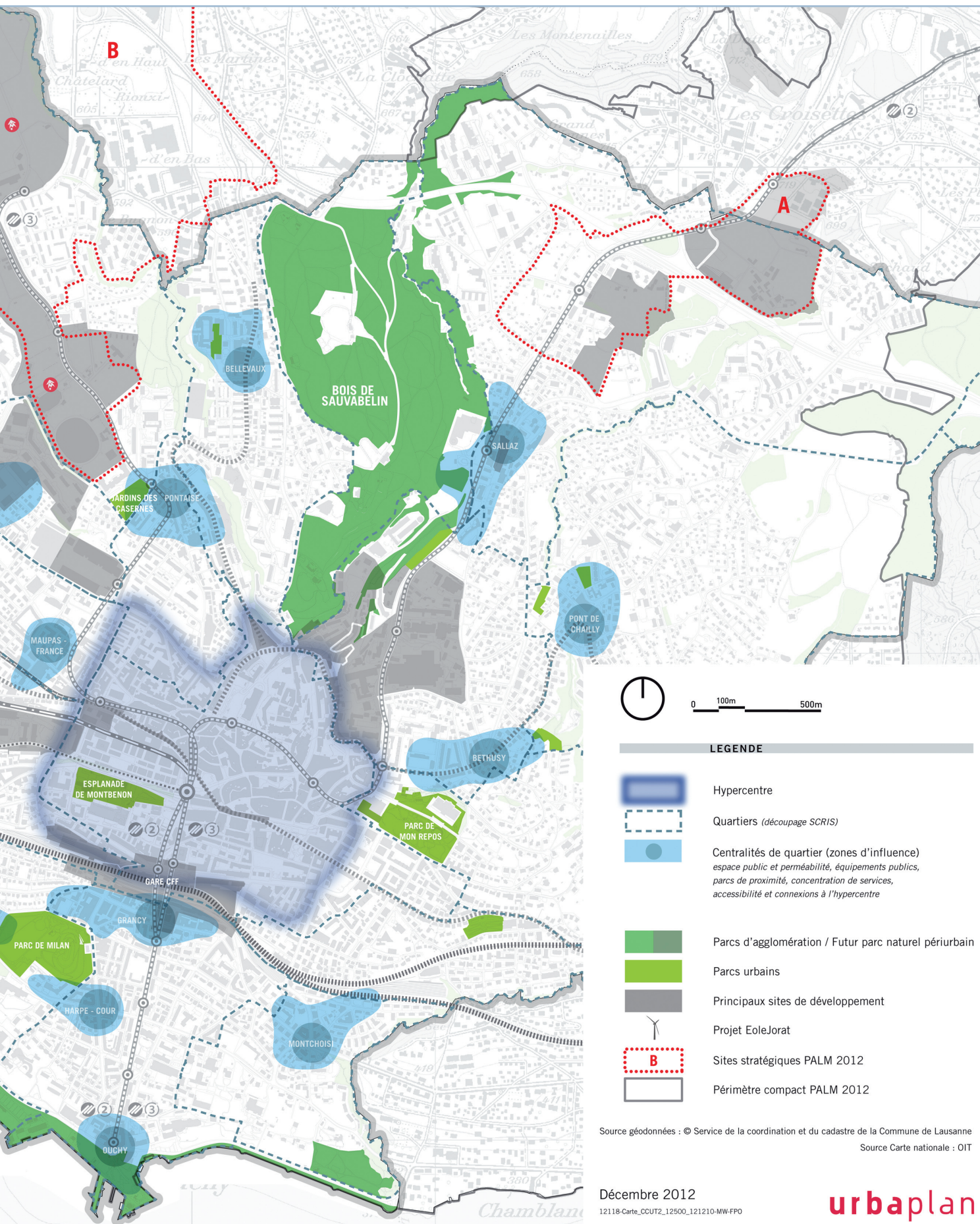
L'objectif premier du nouveau Plan directeur est de sauvegarder et d'améliorer la qualité de vie des lausannois, tout en renforçant ses atouts, lesquels lui assurent attractivité au sein de la métropole lémanique et rayonnement international. Pour cela les autorités municipales se sont donné comme priorité l'intensification de la vie urbaine, en alliant qualité des espaces publics et mobilité durable, valorisation du patrimoine bâti et végétal, accès aux biens et services pour toutes les générations et catégories sociales.

MIXITÉ URBAINE

Lausanne doit rester mixte, il faut que la taille de la capitale vaudoise ne pèse pas à ses habitants. Qu'ils puissent trouver des logements plus facilement ainsi que des commerces, des bureaux et des magasins.

Une consultation publique aura lieu en 2014 et le Plan directeur communal sera mis en œuvre dès 2015.





DES ÉQUIPES IMPLIQUÉES



Copyright : J.-M. Zellweger

Pilotée par le service d'urbanisme de la Direction des travaux, la révision du PDCom met à contribution, au sein d'un groupe technique, l'ensemble des services de l'administration, dont les activités ont des implications territoriales. Le suivi des mandats est assuré par un bureau spécifique, formé avant tout de représentants d'Urbanisme, Route et Mobilité, Parcs et domaines, Développement de la Ville et communication, Services industriels et Service du Logement.

La Commission consultative d'urbanisme et des transports, CCUT, est un partenaire actif, de ce projet qu'il s'agit de conduire en cohérence avec les planifications supérieures - PDCn, PALM, schémas directeurs -, tout comme le programme de législation et le projet Métamorphose.

Des mandats spécifiques ont été confiés à trois équipes externes à l'administration. Le volet économique est développé à l'interne.

PROJETS DE TERRITOIRE ET TERRITOIRES DE PROJET

Une équipe pluridisciplinaire pilotée par Urbaplan assure les tâches de diagnostic, de propositions d'options politiques et techniques, de coordination, de synthèse et d'élaboration des documents.

Son but est de faire émerger avec les élus une vision stratégique d'ensemble, mettant en cohérence les échelles de planification et fédérant les projets particuliers.

Son ambition est de parvenir à un nouveau plan directeur communal négocié avec les acteurs

chargés de sa mise en œuvre et décliné en démarches d'action opérationnelle.

Mandataires : Urbaplan (pilotage, urbanisme, paysage, milieux naturels, environnement), Vogt (paysage), Christe & Gyga Ingénieurs conseils (mobilité), Marie-Paule Thomas (sociologie), Plannair (énergie)

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

B+C Ingénieurs SA conduit une évaluation environnementale stratégique (EES) en appui aux autres études. La démarche intervient très en amont dans le processus

de révision, en intégrant les différents domaines de l'environnement. Un diagnostic environnemental fournira les bases d'une évaluation des projets et de leurs effets sur l'environnement.

Mandataire B+C Ingénieurs SA

PATRIMOINE URBAIN ET VÉGÉTAL

Sous la responsabilité de C. Hüsler, un équipe constituée en particulier d'un architecte-géographe, d'un paysagiste et d'un historien de la ville conduit une étude novatrice et spécifique du patrimoine urbain, bâti et végétal. Sur la base d'une approche historique, territoriale, culturelle et sociale, elle définira des « entités urbaines » de valeur patrimoine et formulera des objectifs pour leur mise en valeur.

Mandataires : Hüsler & Associés, P. Amphoux, Contrepoint projets urbains, K. Holzhausen, S. Malroy, U. Fischer

ÉCONOMIE URBAINE

Les aspects économiques sont abordés par le Service du développement de la Ville et de la communication.

Ils visent à mesurer l'évolution des équilibres urbains, à définir les conditions cadre pour répondre à la croissance démographique, permettre le développement des activités économiques et le renforcement des quatre vocations de Lausanne, ville de culture, capitale olympique, centre d'excellence en matière de formation et pôle exemplaire de développement durable.

Contact : pieric.freiburghaus@lausanne.ch

